



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71578

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

Texte de la réponse

Au titre de l'année 2009, les dépenses engagées par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) au titre de la communication institutionnelle sur Internet s'élèvent à 137 513,80 EUR. Elles se répartissent dans les 4 domaines suivants : marché relatif à la mise en ligne des vidéos de la WebTV : 91 134 EUR ; hébergement du site Parlonsagriculture : 18 489 EUR ; formations des services départementaux à la technologie Agrispip (technologie utilisée pour développer les sites internet et intranet des services du MAAP) 4 829,52 EUR ; dépôt de noms de domaine : 5 239,48 EUR. Par ailleurs, dans le cadre du lancement d'une réflexion globale sur l'évolution du web du ministère, notamment au regard du positionnement affiché sur l'alimentation, le ministère a mandaté la société Spintank pour réaliser une cartographie du Web « alimentation/agriculture/pêche » et proposer des pistes d'action à engager pour développer le trafic et la communication en réseau. Cette prestation en cours de réalisation a été engagée sur le budget 2009 pour un montant de 17 820,40 EUR. La page d'accueil du site institutionnel du ministère a connu quelques évolutions significatives en 2009 pour répondre à deux objectifs : donner accès à une information plus en phase avec l'actualité du ministre et du ministère ; traduire l'intégration du nouvel intitulé du ministère (alimentation) sur la page d'accès au site et d'en accroître la visibilité. Ces développements ont été réalisés en interne par les équipes techniques Web et éditoriales de la délégation à l'information et à la communication du MAAP. Enfin, dans le cadre du grand débat, organisé par le ministre, en préparation de la loi de modernisation de l'agriculture et la pêche, le site interactif grand public « parlonsagriculture.com » a été réactivé permettant aux acteurs du monde agricole et agroalimentaire, de la sphère environnementale, et surtout au grand public de contribuer à ce débat d'échanges d'idées et de points de vue sur l'avenir de l'agriculture et de la pêche. Une campagne de promotion de ce site a été organisée sur l'ensemble des sites gouvernementaux et des sites des services déconcentrés du MAAP par la mise en ligne de bannières publicitaires/liens vers le site « parlonsagriculture.com ». Ce type de campagne est gratuit pour les ministères via le Service d'Information du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71578

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 2010, page 1541

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3630